

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Nicolas FREULET, Céline TRENDEL, Frédéric LEPREVOST, Linda BAUDOUIN, Hélène VEAUDEQUIN, Christiane MALANDAIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOTS, Jean-François ERMENEUX, Jérémy VIMBERT, Gilles SINQUIN, Thierry LIOT (arrivé à 19h52, pouvoir Céline TRENDEL précédemment).

Etaient absents :

Laurène TROUVÉ, Aurélie MILLET, Eddy CARDON (pouvoir à Frédéric LEPREVOST), Mona DUBUC, Cécile SANGUINETTI.

Secrétaire de Séance :

Linda BAUDOUIN

Procès-verbal du 26 février 2025 adopté.

**1. COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 25.02.07**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **de voter** le Compte de gestion 2024 visé et certifié par Monsieur le Maire, pour le budget principal et pour le budget annexe Clos du Cèdre.

**2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL 25.02.08**

Monsieur le Maire présente les résultats 2024.

RÉSULTATS 2024

		BP 2024	CA 2024
F	Dépenses	2 241 573,92	1 218 146,64
	Recettes	2 241 573,92	2 603 087,74
	Excédent		1 384 941,10
I	Dépenses	988 738,76	796 570,73
	Recettes	988 738,76	346 148,90
	Déficit		450 421,83
	Excédent		
<b>Résultat global</b>			<b>934 519,27</b>

L'approbation des comptes 2024 se fait par les conseillers municipaux, en l'absence du Maire qui quitte la salle, sous la présidence du ou de la doyen(ne) des élus présents.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

- **de voter** le Compte Administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses : réalisées :	796 570,73 €
Restes à réaliser :	118 200,00 €
■ Recettes : réalisées :	346 148,90 €
Restes à réaliser :	33 000,00 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses : réalisées :	1 218 146,64 €
■ Recettes : réalisées :	2 603 087,74 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

▪ Investissement : déficit	450 421,83 €
▪ Fonctionnement :	1 384 941,10 €
▪ Résultat global :	934 519,27 €

**3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 BUDGET PRINCIPAL**

**25.02.09**

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Constatant qu'à la suite de la dissolution du syndicat de la Coupure Verte il faut intégrer l'excédent de celui-ci pour un montant de 106,20 € au résultat de fonctionnement soit 1 385 047,30 € de résultat reporté en fonctionnement (1 384 941,10 € + 106,20 €).

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2023	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat

INVESTISSEMENT	238 227,46	-688 649,29	D : 118 200,00 R : 33 000,00	-85 200,00	- 535 621 ,83
FONCTIONNEMENT	1 193 418,92	191 522,18	Intégration excédent syndicat coupure verte	106,20	1 385 047,30

Propose d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent :	1 385 047,30 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	535 621,83 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	849 425,47 €
- résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	450 421,83 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

• <b>d'affecter</b> le résultat d'exploitation 2024 comme suit :	
- résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent :	1 385 047,30 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	535 621,83 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	849 425,47 €
- résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	450 421,83 €

#### **4. TAXES COMMUNALES 2025**

**25.02.10**

Il est proposé de reconduire les taux des taxes communales pour l'année 2025 au même taux que pour 2024 :

TFPB :	45,82 %
TFNB :	40,02 %
TH résidence secondaire :	8,59 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

• **de fixer** les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâti :	45,82 %
- Taxe foncière non bâti :	40,02 %
- Taxe habitation :	8,59 %

#### **5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

**25.02.11**

À la suite de la présentation et de la discussion des subventions 2025 en commission finances, et aux documents transmis, il est nécessaire de délibérer sur les montants proposés. Le versement des subventions se fera après réception des documents réglementaires (dossier de demande de subvention, bilan, prévisionnel, projet(s) chiffré(s) etc.

Dans les suites de la mise en sommeil du Club des Aînés, le montant de la subvention 2025 pour cette association est ramené à zéro euros.

Messieurs Nicolas FREULET et Frédéric LEPREVOST étant intéressés, ne prennent pas part aux débats ni à la délibération et ont quitté la salle durant les débats.

Vu la commission de finances du 19 mars 2025,

Considérant la situation particulière de l'association du Club des Aînés, justifiant de ramener la subvention habituelle à zéro,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les subventions inscrites sur le tableau ci-dessous.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux versements des subventions votées.

**SUBVENTIONS À ALLOUER AUX ASSOCIATIONS et à la COOPERATIVE SCOLAIRE**

Organisme / association	Subventions 2024 €	Subventions 2025 €
Union sportive de Football	0	0
Foyer	4539,00	4539,00
Coopérative Scolaire	318,00	450,00
Asso. Départ. Protection Civile	500,00	500,00
Club des Aînés	1357,00	0
Tennis Club	2336,00	2336,00
Cerf volant	670,00	670,00
Souffle Celtic	760,00	760,00
Hot Club Jazz	505,00	505,00
Jardins partagés	3000,00	3000,00
<i>Total subv asso. Communales</i>	<i>13985,00</i>	<i>12760,00</i>
Radio Epouville-RVL	100	100
Foire agricole Octeville	100	100
AAPPMA*	200	200
Asso fleurissement 11 Clochers	120	120
JSP**	500	500
Banque Alimentaire	530	530
<i>Total subv. Complémentaires</i>	<i>1550</i>	<i>1550</i>
<b>TOTAL A BUDGETER</b>	<b>15535,00</b>	<b>14310,00</b>

\*Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique

\*\*Jeunes Sapeurs-Pompiers

**6. BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL**

**25.02.12**

À la suite de la commission finances qui s'est tenue le 19 mars dernier et aux documents transmis à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2025 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le budget 2025 proposé s'équilibre :

\* en section de fonctionnement :

Dépenses : 2 013 200 €

Recettes : 2 013 200 €

\*en section d'investissement :

Dépenses : 761 622 €

Recettes : 761 622 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **de voter** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

\* en section de fonctionnement :

Dépenses : 2 013 200 €

Recettes : 2 013 200 €

\*en section d'investissement :

Dépenses : 761 622 €

Recettes : 761 622 €

**7. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ANNEXE CLOS DU CÈDRE**

**25.02.13**

L'approbation des comptes 2024 se fait par les conseillers municipaux, en l'absence du Maire qui quitte la salle, sous la présidence du ou de la doyen(ne) des élus présents.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **de voter** le Compte Administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses : réalisées : 690 168,63 €

■ Recettes : réalisées : 698 475,30 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses : réalisées : 389 347,89 €

■ Recettes : réalisées : 389 347,81 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

▪ Investissement : excédent : 8 306,67 €

▪ Fonctionnement : déficit : 0,08 €

▪ Résultat global : 8 306,59 €

**8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 BUDGET ANNEXE CLOS DU CÈDRE**

**25.02.14**

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,39 €

- un déficit reporté de : 0,47 €

→ soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0.08 €

- un excédent d'investissement de : 8 306,67 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0 €

→ soit un excédent de financement de : 8 306,67 €

Propose d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2024 : déficit : 0,08 €

- affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €

- résultat reporté en fonctionnement (002) : déficit :	0,08 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent	8 306,67 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

• <b>d'affecter</b> le résultat d'exploitation 2024 comme suit :	
- résultat d'exploitation au 31/12/2024 : déficit :	0,08 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) : déficit :	0,08 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent	8 306,67 €

**9. BUDGET ANNEXE CLOS DU CÈDRE 2025**

**25.02.15**

Suite à la commission finances qui s'est tenue le 19 mars dernier et aux documents transmis à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires pour le budget annexe Clos du Cèdre 2025.

Le budget annexe Clos du Cèdre 2025 proposé s'équilibre :

\* en section de fonctionnement :

Dépenses : 953 433,33 €

Recettes : 953 433,33 €

\* en section d'investissement :

Dépenses : 770 169,33 €

Recettes : 770 169,33 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

• **de voter** les propositions du budget annexe Clos du Cèdre de l'exercice 2025 :

\* en section de fonctionnement :

Dépenses : 953 433,33 €

Recettes : 953 433,33 €

\* en section d'investissement :

Dépenses : 770 169,33 €

Recettes : 770 169,33 €

**10. PRÉVISIONS BUDGETAIRES : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT 25.02.16**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter les services du Département dans le cadre des travaux de maintien et de développement des locaux des établissements scolaires.

Il est proposé de déposer un dossier afin de financer les travaux de réhabilitation des huisseries des bâtiments de l'école Aspirant Lemonnier.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les services du Département afin d'obtenir une subvention pour le dossier concernant les travaux de réhabilitation des huisseries des bâtiments de l'école Aspirant Lemonnier.

**11. PRÉVISIONS BUDGETAIRES : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE** **25.02.17**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter des fonds de concours d'aide à l'investissement auprès de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dans le cadre de la réhabilitation des huisseries des locaux de l'école Aspirant Lemonnier et dans le cadre de l'équipement en ordinateurs et en téléphonie pour l'école Aspirant Lemonnier, et l'acquisition d'une armoire forte.

Il est proposé de déposer les dossiers suivants :

- La réhabilitation des huisseries des locaux de l'école Aspirant Lemonnier.
- La fourniture d'ordinateurs, armoire forte et l'installation de matériel de téléphonie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la demande de fonds de concours d'aide à l'investissement auprès de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la participation au financement de la réhabilitation des huisseries des locaux de l'école Aspirant Lemonnier et pour la fourniture d'ordinateurs, armoire forte et l'installation de matériel de téléphonie pour l'école Aspirant Lemonnier.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions.

**12. VENTE DE PARCELLES COMMUNALES CLOS DU CÈDRE : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE** **25.02.18**

---

Dans les suites de la délibération n° 23.02.18 concernant la vente des parcelles communales du Clos du Cèdre, fixant le prix de vente à 144 000 € TTC, deux parcelles ont été vendues. Trois parcelles restent à la vente.

Ce dossier a été abordé lors de la commission aménagement du territoire du 5 mars 2025 et lors de la commission Finances du 19 mars 2025.

À la suite de ces commissions, compte tenu de la situation du marché immobilier, Monsieur le Maire propose d'ajuster le prix de vente des trois parcelles restantes au prix actuel du marché, prenant néanmoins en compte la rareté de l'offre sur notre commune.

Un avis a été demandé auprès du notaire de la commune.

L'ajustement pourrait se faire à une valeur de transaction de 135000 € TTC net vendeur, soit 112500 € HT, avec une possibilité de négociation limitée à 5000 € TTC.

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire du 5 mars 2025,  
Vu l'avis de la commission Finances du 19 mars 2025,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la vente des parcelles communales au prix de 112 500 € H.T. soit 135 000 € T.T.C. par lot, avec une possibilité de négociation limitée à 5000 TTC.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des ventes.

**13. MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

**25.02.19**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

À la suite de l'augmentation du nombre d'enfant dans les classes maternelles et afin de réorganiser le service et assurer son bon fonctionnement, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique qui passerait de 26,5/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup> et donc de créer l'emploi correspondant, d'adjoint technique pour 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la demande d'avis du Comité Social Territorial,

Considérant l'augmentation des enfants inscrits dans les classes maternelles,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du service d'accueil des enfants en maternelle, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **de créer** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour assurer les missions d'ATSEM et d'accueil périscolaire.
- **de supprimer** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet, 26,5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**QUESTIONS DIVERSES**

1- Monsieur Jean-François ERMENEUX souhaite savoir si une ouverture de classe est envisagée compte tenu du nombre de nouvelles constructions

Monsieur le Maire précise que lors du conseil d'école du 14 mars dernier, Monsieur Basely, Inspecteur Académique, a annoncé l'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe. Les bâtiments sont adaptés pour l'ouverture de cette nouvelle classe ; jusqu'en 2014, il y avait 8 classes dans notre école.

La séance est levée à 20h36.

Saint-Martin-du-Manoir,

Le - **6 AVR. 2025**

Le Maire, Jean-Luc FORT

